

Les pêcheries artisanales africaines réclament une application équitable des règles de l'OMC en matière de subventions

Une consultation menée à l'échelle continentale dans 25 pays identifie la surveillance, les moyens de subsistance des femmes, les infrastructures post-récolte et la marge de manœuvre politique comme des priorités

Dakar, 03 Septembre 2026

Les organisations africaines de pêche artisanale exhortent les gouvernements à faire de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche un instrument concret permettant de renforcer la surveillance, d'opérer une réforme plus équitable et de renforcer la résilience des moyens de subsistance des populations côtières. Ce message fait suite à deux webinaires continentaux organisés les 18 et 25 août 2026, ainsi qu'à une consultation auprès de 37 organisations issues de 25 pays africains. Les conclusions sont présentées lors d'un événement parallèle organisé en marge du **3^e Sommet sur la pêche artisanale à Rome, du 4 au 6 septembre 2026**, ainsi qu'à la **37^e session du Comité des pêches de la FAO**, du 7 au 11 septembre 2026.

Deux webinaires virtuels, le premier sous l'égide de la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) puis de l'Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), ont réuni des acteurs du secteur de la pêche de tout le continent afin d'examiner la mise en œuvre de l'accord déjà en vigueur (Fish I), les négociations inachevées sur les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche (Fish II), ainsi que les opportunités offertes par le Fonds « Fish » de l'OMC. Les participants ont souligné que la mise en œuvre devait encadrer les subventions néfastes qui favorisent l'augmentation des capacités, tout en préservant le soutien à la sécurité, à la surveillance, à la sécurité alimentaire, à la valorisation post-capture et aux moyens de subsistance inclusifs.

“ La pêche artisanale africaine bénéficie de peu de soutien et est surexploitée : elle ne bénéficie pas d'une aide publique suffisante et bien ciblée, tout en étant confrontée à la pression de l'industrie, à une surveillance insuffisante et à des coûts d'exploitation élevés. ”

Principale conclusion de la consultation continentale

What the consultation found

- 25 des 37 organisations ont déclaré ne bénéficier d'aucune aide pour le carburant, ou seulement d'une aide partielle, irrégulière ou marginale ; le carburant représentait environ la moitié des coûts des sorties de pêche dans de nombreuses communautés.
- 36 des 37 organisations ont signalé des incursions de navires industriels ou étrangers dans les zones de pêche artisanale, tandis qu'une seule a jugé la surveillance nationale des pêches efficace.
- 32 des 37 organisations s'attendent à ce que les femmes travaillant dans la transformation, le commerce et d'autres activités post-capture soient fortement touchées par la baisse des débarquements.
- 27 organisations pourraient accepter la suppression progressive des subventions mal ciblées, à condition que la réforme inclue la participation, un accompagnement à la transition, une protection sociale et des investissements dans les capacités de production.
- Aucune des organisations consultées n'a demandé la préservation des subventions qui renforcent les capacités de pêche industrielle ou artisanale.

L'intérêt de cette consultation tient au fait que des préoccupations similaires reviennent régulièrement, qu'il s'agisse des cinq régions africaines, des trois langues de travail ou des diverses organisations du secteur de la pêche et de la transformation post-capture.

Préserver les mesures de soutien qui renforcent la résilience

Les participants ont proposé d'évaluer le soutien public en fonction de ses fonctions économiques et écologiques : contribue-t-il à accroître l'effort de pêche et la pression sur les stocks, ou renforce-t-il la sécurité, la surveillance, la valorisation post-capture, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance sans augmenter la capacité de pêche ? Ce critère proposé n'est pas un critère juridique existant de l'OMC, mais il pourrait orienter les examens nationaux des subventions, les positions de négociation africaines et les projets du Fonds pour la pêche.

Parmi les aides prioritaires identifiées par les répondants figurent le suivi, le contrôle et la surveillance ; la protection des zones de pêche artisanale ; les infrastructures de débarquement, de la chaîne du froid et de transformation ; les mesures ciblées en faveur des femmes, des jeunes et des coopératives ; l'approvisionnement alimentaire national ; un traitement différencié pour les petits États insulaires en développement ; et des périodes de transition liées à la mise en place effective des capacités institutionnelles et techniques.

De l'accord à la mise en œuvre

Le webinaire a appelé à une coordination nationale immédiate entre les ministères chargés de la pêche et du commerce ; à la réalisation d'inventaires des subventions à la pêche et d'examens juridiques ; à la mise en place de plateformes de consultation permanentes incluant les acteurs de la pêche artisanale et de l'après-pêche ; et à la préparation rapide, sous l'égide des gouvernements, de propositions au Fonds pour la pêche concernant la surveillance, les données, les notifications, l'évaluation des stocks, les chaînes du froid et l'application de la réglementation dans les zones artisanales.

Aux niveaux continental et régional, les participants ont encouragé l'adoption de positions africaines convergentes sur le traitement spécial et différencié et sur la protection de la pêche artisanale, tout en explorant un cadre de référence AUDA-NEPAD pour les méthodes, les formats de données, l'établissement de rapports et le suivi. Ils ont également souligné que les femmes actives dans la transformation et le commerce devaient être considérées comme des acteurs du secteur de la pêche directement concernés, et non comme des bénéficiaires secondaires.

“Concluez les négociations, mais mettez en œuvre l'accord de manière à protéger les populations, leurs moyens de subsistance et la durabilité à long terme des pêcheries africaines.”

Message de clôture des participants au webinaire

À propos de la consultation

Cette consultation a bénéficié du soutien financier du BMZ, de l'appui scientifique de l'IRD, a été coordonnée par DnS Consulting et a pu voir le jour grâce au rôle moteur joué par la CAOPA en matière de mobilisation et de collecte de données. Les webinaires se sont déroulés les 18 et 25 août 2026, en anglais et en français, avec interprétation, et ont été animés respectivement par le conseiller du président de la CAOPA, le Dr Ndiaga Gueye, et par le Dr Bernice McLean de l'AUDA-NEPAD. Les conclusions préliminaires sont présentées dans la note d'information intitulée « Du risque à l'opportunité : faire en sorte que l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche profite à la pêche artisanale africaine », disponible en anglais et en français sur demande. Le compte rendu du webinaire du 25 août est disponible ci-dessous.

[Télécharger le rapport du webinaire du 25 août 2026](#)

Contacts media

- Directeur de DnS Consulting: Hamady DIOP, PhD | hamady.diop@dns-consulting.com | (+1) (202) 758-9861 (WhatsApp)
- Directeur de recherche à l'IRD: Patrice Brehmer, PhD | Patrice.Brehmer@spcsrcp.org | (+221) 78 122 16 15 (WhatsApp)

